

PROGRAMME DE FORMATION

Mandat de protection future et à effet posthume : comprendre l'essentiel

Face aux risques d'incapacité ou de décès, il est essentiel d'anticiper pour protéger le patrimoine de vos clients. Notre formation vous propose une présentation de ces risques et les principales solutions juridiques disponibles pour y remédier. Chaque solution présentée pourra être adaptée à des situations spécifiques : gestion d'actifs patrimoniaux, direction d'une société ou aux besoins particuliers des entrepreneurs individuels. Des connaissances clés pour sécuriser l'avenir de vos clients.

Date:	PAS DATE
Durée:	2 heures
Type / Prix:	240 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none">Connaissances basiques du droit des majeurs protégésConnaissances du droit des société
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none">Analyser les vulnérabilités d'un dossier client face aux risques d'incapacité et de décèsProposer les solutions contractuelles adéquatesSpécialement, organiser ces solutions en présence d'un dirigeant/associé

Introduction

- Confrontation de la personne à différents types de risques
- La nature de ces risques
- Les conséquences générales de ces risques
- Pourquoi prendre des mesures d'anticipation ?
- Le risque d'incapacité de la personne
- Les conséquences spécifiques du risque d'incapacité
- Les outils disponibles en l'absence de mesures d'anticipation

En droit des régimes matrimoniaux, en droit des sociétés...

- Le mandat de protection future
- Présentation générale
- Le mandat destiné à la gestion d'actifs patrimoniaux
- Le mandat destiné à la gestion d'une société
- Focus sur le cas de l'entrepreneur individuel

Le risque de décès de la personne

- Les conséquences spécifiques du risque de décès
- Les règles applicables en l'absence de mesures d'anticipation

Dont focus sur le cas des sociétés d'exercice de professionnels libéraux

- Le mandat à effet posthume
- Présentation générale
- Le mandat destiné à la gestion d'actifs patrimoniaux
- Le mandat destiné à la gestion d'une société
- Focus sur le cas de l'entrepreneur individuel
- Place aux questions

CGPI :

- IAS/DDA : 2 heures

Notaires :

- 2 heures N° d'homologation CSN : 202501649

Experts-comptables

- 2 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Classe virtuelle

Moyen pédagogique:

- Diaporama projeté au format .pdf
- Énoncé et corrigé des cas pratiques réalisés

Public visé:

Tous professionnels du patrimoine : CGPI, Banquiers, Assureurs, Notaires, Avocats, Agents immobiliers, Experts-Comptables...

Moyen d'évaluation: Quiz d'évaluation des acquis

Intervenants:

Édouard Clausse, consultant et formateur Harvest Fidroit Academy

Après ses débuts dans le domaine du droit immobilier notarial, Edouard CLAUSSE a rejoint la société Fidroit en octobre 2019 en qualité d'ingénieur patrimonial. Chargé de la rédaction d'études patrimoniales, ses domaines de prédilection sont le droit de la famille, immobilier et des sociétés.

Il est titulaire du Diplôme Supérieur de Notariat (D.S.N.), du Master 2 en Gestion de Patrimoine et du Diplôme Universitaire en Droit et Techniques de l'immobilier de l'Université de Clermont-Ferrand.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

